

EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

Savoie

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE  
73800

Séance du 30 septembre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	10

L'an deux mil vingt quatre  
et le trente septembre  
à dix-neuf heures

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 073-217300821-20240930-DEL2024\_26-DE



le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances, sous la présidence de : **DURET Michel, Maire**

Date de la convocation
23 septembre 2024

**Présents :** PETIT Gilles, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BENOIT Véronique, BATTIN Marie-Christine, FLAVIN Bastien, SCOLARI Sarah, LAPERRIERE Nicolas, MICHEL Jean-Pierre.

**Excusés :** DUVAL Olivier, BONI Emilie.

Date d'affichage
23 septembre 2024

**Absent :** /

a été nommé secrétaire : FEIGE Sylvie

Objet de la Délibération
--------------------------

**Délégations**

Intervenant : M. DURET Michel, Maire

M. le Maire informe que Mme BENOIT Véronique avait été désignée déléguée ou membre dans différents organismes ou commissions. Mme BENOIT Véronique, restant conseillère municipale, souhaite continuer à assumer les fonctions dans ces organismes ou commissions.

Il énumère la liste :

- Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE :  
Déléguée titulaire
- Commune de LA CHAVANNE :  
Membre de la Commission Budget / Finances  
Membre de la Commission Travaux, Urbanisme  
Membre de la Commission Vie sociale et culturelle  
Référente Canicule / Pandémie
- Communauté de Communes Cœur de Savoie :  
Membre de la commission Petite Enfance et Jeunesse  
Référente sentiers de randonnée pédestre

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote : pour = 10, abstention = 0, contre = 0)

- Accepte que Mme BENOIT Véronique continue à assumer ses fonctions dans les organismes et commissions dans lesquels elle avait été désignée.

Ainsi délibéré,  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
DURET Michel



La secrétaire de séance,  
FEIGE Sylvie